

PLANS DE DÉVELOPPEMENTS ÉLECTRICITÉ ET GAZ 2026-2030

Réponses aux questions de la consultation publique

SEPTEMBRE 2025

Table des matières

1	Objectif de cette note	3
2	Réponses aux remarques et questions	3
2.1	Bruxelles environnement	3
2.1.1	Délai de consultation.....	3
2.1.2	Approximations factuelles dans le document « perspectives »	4
2.1.3	Volumes et coûts planifiés en gaz	5
2.1.4	Coût de l'énergie et la flexibilité tarifaire.....	6
2.1.5	Gestion des eaux pluviales dans la politique environnementale	7
2.1.6	Estimation des besoins en raccordements pour la mobilité électrique.....	8
2.1.7	Normes de bruit lors des travaux et pour les installations techniques.....	9
2.2	Conseil des usagers	10
2.2.1	Transparence et prise en compte des réseaux thermiques et de la flexibilité ..	10
2.2.2	Sensibilisation et accompagnement des clients sur les compteurs intelligents et la tarification dynamique.....	11
2.2.3	Promotion du partage d'énergie et automatisation de l'envoi des données	12
2.2.4	Analyse des impacts des mesures de délestage et de la flexibilité contrainte ..	13
2.2.5	Déploiement des bornes de recharge pour véhicules utilitaires lourds	14
2.2.6	Prise en compte de la biomasse solide dans le développement des réseaux de chaleur	15
2.2.7	Adaptation des réseaux suite à la décarbonation de la chaleur à l'horizon 2050	16
2.2.8	Désinvestissement dans le gaz et fiscalité défavorable à l'électricité.....	17
2.2.9	Prise en compte des pompes à chaleur air-air comme solution d'appoint.....	18
2.2.10	Nécessité d'une transition énergétique abordable et socialement juste	19
2.2.11	Utilisation du concept d'énergie finale pour la décarbonation de la chaleur....	20

1 Objectif de cette note

Le présent document reprend les remarques et questions qui ont été émises lors de la consultation publique sur les projets de plans de développement provisoires présentés par Sibelga pour la période 2026-2030.

2 Réponses aux remarques et questions

2.1 Bruxelles environnement

2.1.1 Délai de consultation

Délai de consultation Bruxelles Environnement constate que le délai de consultation de 25 jours calendrier dont 15 jours ouvrables est particulièrement court et invite Sibelga à prévoir un délai minimum de 30 jours calendrier à l'avenir. Quantités planifiées pour le renforcement des réseaux à partir de 2028

Réponse Sibelga : Sibelga prend note de la demande et adaptera le délai pour la consultation sur les plans de développement 2027-2031 qui aura lieu en 2026

2.1.2 Approximations factuelles dans le document « perspectives »

Objectifs et études Bruxelles Environnement invite Sibelga à corriger certaines approximations factuelles qui sont présentes dans le document « perspectives » :

- Page 39, le document fait référence à une étude de Bruxelles Environnement et mentionne « le besoin en énergie primaire pour la chaleur à Bruxelles va diminuer de -24% de 2021 (8,3 TWh/an) à 2050 (6,3 TWh/an) en raison de la rénovation du bâti ». La diminution de consommation renseignée concerne une estimation de l'énergie utile, c'est-à-dire l'énergie fournie par les émetteurs de chaleur et de froid et non l'énergie primaire ;

- Page 41, le document mentionne que Bruxelles Environnement élabore « une vision des moyens de décarbonation de la chaleur (et du froid) à Bruxelles d'ici 2050, avec le soutien de Sibelga et de Brugel. ». Bruxelles Environnement tient à rappeler à Sibelga que la Task Force Energie 2050 est composée de trois membres à part entière : Brugel, Bruxelles Environnement et Sibelga. Cette vision est donc une vision élaborée conjointement par Brugel, Bruxelles Environnement et Sibelga avec le soutien d'un prestataire externe ;

- Page 43, figure 18, il s'agit bien de production d'électricité verte et non de production renouvelable, la production avec du gaz naturel n'étant pas renouvelable.

En page 53 du document « Perspectives », Sibelga indique s'engager à rester attentif aux événements ayant un impact sur l'évolution de la demande de gaz. A cet égard, Bruxelles Environnement attire l'attention de Sibelga sur les impacts sur le prix - et donc éventuellement de demande - du gaz naturel de l'entrée en vigueur de l'ETS2 en 2027 (Voir la page internet de Bruxelles Environnement :

<https://environnement.brussels/pro/reglementation/obligations-et-autorisations/systeme-dechange-de-quotas-demission-du-neuf-pour-le-batiment-et-le-transport>). Bruxelles Environnement invite Sibelga à prendre connaissance des conclusions de l'analyse réalisée au niveau national à ce sujet: <https://climat.be/doc/be-dlv2-executive-summary-fr-clean.pdf>.

Bruxelles Environnement prend connaissance avec intérêt de la mise sur pied d'un « Digital Twin ». Bruxelles Environnement aimerait comprendre comment les risques de congestion liés à la production solaire dans certains quartiers ont été pris en compte dans l'outil et dans le PDD électricité en projet. Bruxelles Environnement est intéressé d'avoir plus de détails concernant les résultats des simulations faites en termes d'hypothèses, de coûts et de quartiers impactés. A cet effet, Bruxelles Environnement est désireux d'avoir une présentation plus détaillée des résultats et hypothèses du Digital Twin, et contactera les services de Sibelga à cet effet.

Réponse Sibelga :

- Remarques pp 39/41/43 : Le texte du document sera adapté dans la version définitive.

- Remarque p 53 (ETS2) : Sibelga a connaissance de l'ETS 2, y étant elle-même soumise comme fournisseur social, et prend note des informations complémentaires renseignées par Bruxelles Environnement à ce sujet. A ce stade, Sibelga n'estime pas que cette mesure impliquera sur la période 2026-2030 une diminution des investissements prévus pour le réseau de gaz naturel de Sibelga au-delà de ce que prévoit déjà le présent Plan de Développement.

- Remarque p N/A (Digital Twin) : Sibelga prend note de l'intérêt pour son Digital Twin et se tient à disposition de Bruxelles-Environnement pour une présentation plus détaillée.

2.1.3 Volumes et coûts planifiés en gaz

Volumes planifiés en gaz Bruxelles Environnement s'étonne des volumes et des coûts estimés prévisionnels pour les années 2026-2030 au vu des tendances récentes observées. En ce qui concerne les coûts, les coûts estimés moyens pour les années 2026-2030 seraient de 8,5M € par an, alors qu'en 2024 le coût réalisé était de 14,7M € et la moyenne 2018-2023 était de 14,8M €. Cela signifierait une diminution de presque 50% par rapport à la tendance des dernières années. En ce qui concerne les volumes réalisés et planifiés, s'il existe une diminution de pose de conduites BP qui est justifiée par l'interdiction du gaz dans les bâtiments neufs, les autres postes d'investissement semblent constants et on constate même une augmentation du nombre de compteurs qui seraient installés. Il est difficile pour le lecteur d'appréhender la cohérence entre ces différentes informations. Bruxelles Environnement encourage Sibelga à partager, dans son plan de développement gaz, toutes les informations qui permettent d'éclairer la cohérence de l'estimation des coûts d'investissement avec l'estimation des besoins d'investissement.

Réponse Sibelga : Sibelga comprend les interrogations de Bruxelles Environnement concernant la baisse des coûts estimés pour 2026–2030. Cette diminution reflète une stratégie de recentrage des investissements sur la maintenance et la sécurité du réseau, en cohérence avec le PACE.

Les coûts plus élevés observés en 2024 s'expliquent par des projets ponctuels lourds non reconduits. A noter aussi que les coûts du réalisé 2024 sont en coûts totaux alors que les coûts planifiés pour 2026-2030 sont en coûts directs. D'autre part, les poses de conduites BP et MP sont en nette diminution, comme détaillé dans les sections 2.4.3 à 2.4.5, en raison de la baisse des demandes de raccordement et de l'arrêt des extensions en lotissements.

Par ailleurs, les quantités liées aux déplacements de conduites pour des chantiers tiers ont été revues à la baisse, en tenant compte du ralentissement économique et de la diminution des projets d'aménagement urbain.

Les volumes planifiés restent cohérents avec les besoins identifiés, notamment en matière de remplacement d'infrastructures vétustes afin de garantir la sécurité et la qualité du service. Sibelga veillera à renforcer la lisibilité des liens entre volumes et coûts dans les prochaines éditions du plan.

2.1.4 Coût de l'énergie et la flexibilité tarifaire

Energie abordable Bruxelles Environnement soutient la volonté de Sibelga de maîtriser le coût des investissements dans les réseaux de distribution dans le cadre d'une préoccupation globale pour le prix « all in » de l'électricité et du gaz. En effet, l'électricité et le gaz sont des biens de première nécessité : toute augmentation structurelle de leurs prix est susceptible de menacer l'accès suffisant à l'énergie des ménages et de contribuer au renforcement du phénomène de précarité énergétique. A ce sujet, Bruxelles Environnement réitère son inquiétude quant à la volonté exprimée par Sibelga (dans le cadre des développements autour de la notion de « flexibilité implicite ») de dissuader la consommation d'électricité à certaines heures par un signal tarifaire, c'est-à-dire par une augmentation de son prix. Bruxelles Environnement comprend l'opportunité de maîtriser les besoins de dimensionnement du réseau. Néanmoins, Bruxelles Environnement constate que l'on peut a priori douter du bilan environnemental d'un signal tarifaire en faveur de la « flexibilité implicite » : en effet, l'on peut imaginer qu'un tel « signal prix » encourage le déplacement de certaines charges mais pas l'utilisation rationnelle de l'énergie. D'un point de vue social, Bruxelles Environnement constate que certains usages de l'électricité couvrent des besoins essentiels non déplaçables et que l'application d'un tel « signal prix » aura pour impact d'augmenter le prix all in de l'électricité nécessaire pour ces usages : une telle augmentation pourrait contribuer à menacer l'accès suffisant à l'énergie des ménages.

Réponse Sibelga : Sibelga travaille en effet à la mise en place d'une tarification incitative « évoluée » à partir de 2028 dont l'objectif est d'optimiser l'usage du réseau de distribution basse tension à Bruxelles et ainsi modérer les investissements de renforcement à réaliser dans un contexte de transition énergétique. Plus précisément, cette réforme vise à inciter les clients flexibles à déplacer leurs charges importantes dispensables de sorte à limiter l'augmentation de la pointe synchrone en soirée tout en ne pénalisant pas les clients non flexibles. Sibelga est attentive, sur base des données dont elle dispose, à limiter l'impact de la tarification évoluée (en cours de paramétrisation) sur la facture des clients non flexibles. Et en toute hypothèse cette nouvelle tarification devra être approuvée au préalable par Brugel.

2.1.5 Gestion des eaux pluviales dans la politique environnementale

Gestion de l'eau Bruxelles Environnement tient à saluer la politique environnementale de Sibelga, notamment en matière d'adaptation et aimerait ajouter à celle-ci la question de la gestion des eaux pluviales qui devrait être intégrée via une réflexion sur la possibilité déconnecter de l'égout les eaux pluviales sur les sites de Sibelga. Concrètement il s'agirait de : - sur les sites existants, là où c'est possible, identifier les actions faciles de déconnexion (ex. descente d'eau pluviales à proximités d'espaces verts qui pourrait être sectionnées pour être infiltrées dans ceux-ci). Pour ce faire, Bruxelles Environnement peut fournir des exemples ; - sur les réaménagements de sites, identifier les alternatives techniques. Bruxelles Environnement invite Sibelga à soumettre ses esquisses à l'avis technique du faciliteur.eau@environnement.brussels. Bruxelles Environnement se tient à disposition pour en discuter avec l'expert environnemental et/ou le Sustainability Officer : Bruxelles Environnement invite Sibelga à communiquer les coordonnées d'une personne de contact. Bruxelles Environnement rappelle que quand Sibelga est amené à intervenir dans les espaces publics et à ouvrir des aménagements de Gestion intégrée des eaux pluviales existants (GIEP, noues, massif stockant), notamment pour le placement de la fibre optique, Sibelga doit s'assurer de les remettre en « pristin état », au risque sinon de mettre à mal les ambitions de la Région concernant la lutte contre les inondations. De même, si des aménagements GIEP existent à proximité des chantiers d'intervention, Sibelga devra veiller à ne pas y stocker de terre (sauf mesure éventuelle de protections particulières possible), pour éviter de les colmater. Au besoin, le faciliteur.eau@environnement.brussels peut transmettre des lignes directrices et recommandations génériques sur demande.

Réponse Sibelga : Sibelga transmettra à Bruxelles Environnement les coordonnées des personnes de contact en Sibelga en charge notamment du volet environnemental de sa politique ESG - L'équipe ESG de Sibelga à savoir Ona Vanden Bergh (Environment Expert) et/ou Martin Tombal (Sustainability Officer) à l'adresse suivante : esg@sibelga.be.

2.1.6 Estimation des besoins en raccordements pour la mobilité électrique

Mobilité Bruxelles Environnement s'étonne pour le PDD électricité des valeurs prises en compte pour les « Travaux branchements à la demande des clients » des années futures. Le nombre de travaux à réaliser pour le raccordement de points de recharge est constant (+100 par an) et se fonde sur le nombre demandé les années précédentes. Etant donné l'augmentation non constante du nombre de véhicules électriques (à batterie et hybrides rechargeables) Bruxelles Environnement se pose la question de savoir si le nombre de nouvelles installations n'est pas sous-estimé.

Dans le document « Perspectives », Bruxelles Environnement estime que résumer le calendrier de la LEZ en quelques lignes n'est pas possible et est source d'inexactitudes (il n'y a à ce stade par exemple pas d'interdiction du thermique pour les « poids lourds »). Il aurait dès lors sans doute été plus utile de renvoyer au site de la LEZ pour plus de précisions, en particulier sur le calendrier :

<https://lez.brussels/mytax/fr/practical?tab=Agenda>

Toujours dans le document « Perspectives », il est important de préciser que les prévisions présentées en matière de développement de la mobilité électrique ne peuvent pas concerner le passé, celles présentées dans le document ont été réalisées en 2022 pour la période 2024-2035 et non pas 2020-2035. Il est également fait mention de « bâtiments à plusieurs utilisateurs ». Il semble qu'une formulation de type « bâtiment à logements multiples » ou « immeuble de logement (en copropriété) » serait plus claire pour le lecteur.

Réponse Sibelga :

Remarques pour la partie Perspectives : Le texte du document sera adapté dans la version définitive.

Concernant les « Travaux branchements à la demande des clients », les quantités indiquées dans le plan de développement concernent les travaux de placements, déplacements, renforcements et remplacements suite à des demandes de clients y compris les raccordements caméra et les raccordements pour les bornes de recharges en voirie. Effectivement, il y avait une anomalie dans le texte du PDD et dans les tableaux 10 et 11, mais pas dans les quantités et les couts par année.

Nous vous remercions pour votre remarque et nous allons adapter les quantités dans la forme définitive du PDD. Cependant, le nombre de raccordements pour les bornes de recharges (250 par an à la place de 100 dans le PDD) a été estimé sur base de l'évolution de la demande ; il s'agit des demandes des pouvoirs publics pour l'installation des bornes sur les places de parking des bâtiments communaux. La tendance observée est inférieure à l'estimation faite dans le PDD 2025-2029, et c'est pour cela que Sibelga a revu à la baisse les prévisions pour les prochaines années.

En ce qui concerne l'augmentation du nombre de bornes de recharge hors voirie, il n'est pas toujours nécessaire de modifier le raccordement existant, car celui-ci dispose souvent de la capacité requise. De plus, une part importante des recharges se fait derrière des cabines de distribution HT. Ces deux éléments expliquent pourquoi il n'y a pas de rapport de proportionnalité directe entre l'augmentation du nombre de véhicules électriques et le nombre de raccordements BT à installer ou à renforcer

2.1.7 Normes de bruit lors des travaux et pour les installations techniques

Bruit En matière de bruit, Bruxelles Environnement rappelle la nécessité de respecter les normes régionales applicables aux installations techniques, en particulier pour les transformateurs statiques et pour les installations de détente de gaz, et encourage Sibelga à opter pour les solutions techniques les plus pertinentes pour limiter les nuisances sonores. Bruxelles Environnement rappelle également l'opportunité de gérer les chantiers de manière à limiter les nuisances sonores (tant lors de la réalisation des travaux que de la finalisation de ceux-ci et du soin porté à la continuité du revêtement routier).

Réponse Sibelga : Concernant les transformateurs de distribution (avec liquide diélectrique), les spécifications techniques des transformateurs placés par Sibelga sur le réseau de distribution (marché fédéral qui regroupe l'ensemble des GRD) font référence à une série de norme dont la norme NBN En 600076-10 « Transformateurs de puissance – Partie 10 : Détermination des niveaux de bruit ». Les transformateurs de distribution doivent répondre aux normes en matière de bruit.

De plus, depuis plus de 25 ans, les transformateurs de distribution sont placés sur « sur silent bloc », système qui permet une réduction d'environ 95% des vibrations à 50 Hz).

Dans les points d'interconnexion (ou postes de fourniture – la frontière entre le GRD et le GRT), une attention particulière est accordée aux installations TCC (télécommande centralisée). Si nécessaire, ces installations sont placées dans des locaux acoustiques, des « silent blocs » sont installées et suivant le cas, on ajoute des coussins amortisseurs supplémentaires.

Concernant les réseaux gaz, lors de la rénovation des stations, depuis plusieurs années, Sibelga remplace les anciens régulateurs par des régulateurs avec silencieux. Des armoires sont également placées autour des régulateurs afin de réduire le bruit.

Lors des rénovations des équipements dans les cabines, Sibelga installe des régulateurs avec silencieux, et les armoires placées sont équipées d'une isolation acoustique ainsi que de grilles de ventilation spéciales qui atténuent le bruit.

Concernant les travaux de pose et de raccordement Gaz – Électricité – Éclairage Public, Sibelga intègre dans le cahier de charges « Secteurs Spéciaux Travaux) les aspects liés aux « nuisances sonores, vibrations, poussières et odeurs » (ci-dessous un extrait de ces obligations) :

« Les normes en vigueur concernant les nuisances dues au bruit, aux vibrations, poussières et aux odeurs doivent être respectées. Pendant l'exécution des travaux, la production de bruit, vibrations et poussières doit être réduite à un strict minimum. L'Adjudicataire doit prendre lui-même les mesures nécessaires en temps opportun et doit toujours se conformer aux éventuelles mesures supplémentaires imposées en la matière par le Pouvoir Adjudicateur. La lutte contre le bruit, les vibrations, les poussières et les odeurs est à charge de l'Adjudicataire. L'Adjudicataire est seul responsable des demandes de dédommagements et amendes faisant suite à des pollutions sonores, vibratoires, de poussières et chimiques. Les coûts y afférents sont entièrement à sa charge. En cas de pollution de l'environnement, le Pouvoir Adjudicateur peut faire arrêter les travaux sans que l'Adjudicataire ait droit à une indemnisation ».

D'une manière générale, les impositions régionales décrites sur le site de Bruxelles Environnement concernant le « Cadre légal pour la prévention et la lutte contre le bruit » et d'application dans le cadre des travaux / activités exécutés par Sibelga.

À l'exception des interventions urgentes nécessaires au maintien de la sécurité, les horaires des travaux sur les chantiers prévus par la loi, sont respectées.

2.2 Conseil des usagers

2.2.1 Transparence et prise en compte des réseaux thermiques et de la flexibilité

Le Conseil souligne positivement :

- la transparence du plan de développement ;
- la prise en compte dans ce plan du potentiel de déploiement des réseaux d'énergie thermique ;
- l'attention apportée à la flexibilité dans les hypothèses d'investissement. En particulier : Concernant le déploiement des compteurs intelligents en électricité, le Conseil rappelle que cette ambition ne peut avoir lieu au détriment des droits consacrés dans l'ordonnance, en matière de protections sociale et de vie privée des clients finaux.

Réponse Sibelga : Sibelga remercie le Conseil pour ses remarques positives sur la transparence du plan, l'intégration des réseaux thermiques et la prise en compte de la flexibilité. Concernant les compteurs intelligents, Sibelga réaffirme son engagement à respecter strictement les droits consacrés dans l'ordonnance, notamment en matière de vie privée et de protection sociale, et ce du reste sous le contrôle étroit de Brugel.

2.2.2 Sensibilisation et accompagnement des clients sur les compteurs intelligents et la tarification dynamique

Le Conseil encourage la poursuite des actions de sensibilisation et d'accompagnement des clients finaux menées par le gestionnaire du réseau, notamment par quartier, en informant ces clients équipés d'un compteur intelligent, du gain potentiel de rentrer dans une communauté d'énergie et en expliquant les avantages et les risques du contrat flexible (tarification dynamique). A cet égard, le Conseil souhaite rappeler ce qu'il a formulé en 2024 à ce sujet : « Eu égard aux avantages qu'elle présente, tant en termes de gestion de la demande et de suivi des injections dans le réseau, qu'en termes de facilitation desdites activités de partage d'électricité, le Conseil soutient le déploiement des compteurs communicants pour l'électricité, en commençant par en équiper les autoproducteurs et les plus gros consommateurs. »

Réponse Sibelga : Sibelga accorde une attention particulière à la sensibilisation des clients et a mis en place une communication autour des questions concernant les compteurs intelligents, tant digitale que lors des interventions sur le terrain. Sibelga fournit en ce sens des explications de base sur les types de contrats d'électricité en ce compris sur le tarif dynamique mais étant donné que cela concerne la partie « énergie » de la facture, il est du ressort des fournisseurs de fournir des informations plus détaillées sur leurs offres. Concernant le déploiement des compteurs communicants, Sibelga agit conformément à l'article 26octies de l'Ordonnance sur l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale.

2.2.3 Promotion du partage d'énergie et automatisation de l'envoi des données

Concernant la promotion du partage d'énergie, le Conseil invite le gestionnaire du réseau à continuer d'analyser l'impact du développement des Communautés d'énergie et attire l'attention, d'une part, sur l'importance de développer l'automatisation de l'envoi des données du partage aux porteurs de projet pour simplifier la gestion d'un partage et d'autre part, sur l'aspect tarifaire, et en conservant un tarif incitatif pour inciter un maximum d'acteurs, y compris les PME, à participer à ces modèles collaboratifs.

Réponse Sibelga : Sibelga soutient le développement des partages d'énergie à Bruxelles, tout en veillant à en évaluer les impacts sous toutes leurs dimensions.

Dans une démarche d'amélioration continue, Sibelga mène plusieurs projets de digitalisation visant à optimiser l'expérience utilisateur. Parmi ceux-ci, des efforts sont déployés pour faciliter, dans le respect du RGPD, l'accès aux données par des tiers, qu'il s'agisse de gestionnaires de partage d'énergie ou d'autres acteurs externes.

Concernant spécifiquement les partages d'énergie, des évolutions sont en cours afin d'améliorer la chaîne de transmission SFTP (sécurisation des données transférées par encryptions) pour les clients professionnels. D'autres améliorations seront envisagées dans le futur sur base des retours clients. Enfin, Sibelga rappelle que la détermination des tarifs relève de la compétence du régulateur régional, Brugel, et qu'elle ne peut dès lors se prononcer sur l'évolution de l'incitant tarifaire pour les partages, au delà de la période tarifaire 2025-2029.

2.2.4 Analyse des impacts des mesures de délestage et de la flexibilité contrainte

Concernant la flexibilité énergétique indispensable pour l'équilibre du réseau, ainsi que les risques de blackout, le Conseil recommande d'analyser les impacts potentiels des mesures de délestages qui imposent une adaptation inévitable de la consommation sur les différentes catégories de clients finaux potentiellement concernés par l'imposition d'une flexibilité contrainte (présentée comme indispensable en dernier recours pour préserver la sécurité et la fiabilité du réseau électrique) en cas de saturation forte ; et ce afin de permettre à ces clients de prendre des mesures en cas de nécessité. Le Conseil pense notamment à des mesures qui permettraient à certains éléments essentiels ne disposant pas encore d'autonomie énergétique, de continuer à fonctionner en cas de délestage ou black-out (tels des distributeurs des billets fonctionnant sur batteries).

Réponse Sibelga : L'envoi de consignes de limitation ne se produira qu'en ultime recours si les autres moyens mobilisables pour la gestion du réseau n'ont pas suffi. En outre, les critères techniques de limitation doivent encore être définis conformément à ce qui est indiqué à l'article 2.31 du Règlement Technique pour la gestion du réseau de distribution d'électricité en Région de Bruxelles-Capitale.

2.2.5 Déploiement des bornes de recharge pour véhicules utilitaires lourds

Concernant le déploiement des bornes de recharge électrique pour les véhicules utilitaires, le Conseil insiste sur la nécessité de développer une stratégie claire pour permettre le déploiement de bornes de recharge adaptées aux véhicules lourds, qui tienne compte de la responsabilité du gestionnaire du réseau de distribution de mettre en place un réseau qui permettrait cette recharge électrique pour de tels véhicules.

Réponse Sibelga : Sibelga prend bonne note de la recommandation du Conseil concernant les bornes de recharge pour véhicules utilitaires lourds. Nous intégrerons les résultats de l'étude en cours menée à cet égard par Bruxelles Environnement et Bruxelles Mobilité dès leur publication, afin d'adapter nos simulations et études de planification aux besoins identifiés et de garantir un réseau capable de soutenir ce type de recharge.

2.2.6 Prise en compte de la biomasse solide dans le développement des réseaux de chaleur

Concernant le développement des réseaux d'énergie thermique efficaces, le Conseil salue l'attention apportée dans le plan de développement aux rôles que devraient bientôt jouer ces réseaux de chaleur vu leur potentiel économique et technique réel pour les clients finaux implantés en zone dense. Le Conseil suggère la prise en compte dans ce développement de la biomasse solide même si elle n'existe encore qu'en faibles quantités dans la Région, comme source d'énergie d'appoint dans des stratégies d'hybridation, dans le respect de normes strictes en termes d'émissions et de garantie d'origine renouvelable et proche géographiquement de ladite biomasse.

Réponse Sibelga : Sibelga entend se positionner comme opérateur de réseaux de chaleur, indépendamment de la source d'énergie utilisée pour produire cette chaleur. Au regard des sources de production de chaleur utilisées pour les réseaux de chaleur, Sibelga aligne ses plans de développements sur la vision et les ambitions de la Région. S'agissant spécifiquement de la biomasse solide, l'évaluation du potentiel d'efficacité en matière de chaleur et de froid réalisée au niveau régional n'identifie pas un potentiel réaliste important et insiste sur la fixation de normes strictes contrôlables, au vu de l'impact des particules fines issues de sa combustion sur la santé.

2.2.7 Adaptation des réseaux suite à la décarbonation de la chaleur à l'horizon 2050

Le Conseil partage également les principales conclusions de l'étude sur la décarbonation de la chaleur à l'horizon 2050 et invite le gestionnaire du réseau à en tirer les conséquences qui en résultent quant aux nécessaires adaptations de ses réseaux, tout en restant réaliste sur les solutions à court terme. Le Conseil comprend en particulier les conclusions qui ressortent des travaux de la Task Force Energie 2050 auxquels participe le gestionnaire du réseau en ce qui concerne l'avenir du réseau de gaz, compte tenu du faible potentiel de production de l'hydrogène et du biogaz.

Réponse Sibelga : Sibelga confirme que les investissements prévus dans le présent Plan de Développement 2026-2030 pour le réseau de gaz naturel visent à maintenir la continuité d'approvisionnement des clients ainsi que la sécurité des installations et des personnes. Et, que le volume d'investissements dans le réseau électrique est en croissance pour tenir compte de l'électrification progressive des usages dans le cadre de la transition énergétique.

2.2.8 Désinvestissement dans le gaz et fiscalité défavorable à l'électricité

Concernant les pistes avancées dans le plan de développement pour désinvestir dans le gaz suite à la volonté européenne de s'éloigner progressivement de l'utilisation du gaz comme source d'énergie, le Conseil regrette que, malheureusement, à l'heure actuelle et dans l'attente de la mise en œuvre de l'ETS2 à partir de 2027, l'utilisation de l'électricité comme source d'énergie ne soit pas encore plus économique que l'utilisation du gaz, ni en consommation, en raison d'une fiscalité (fédérale) toujours favorable aux énergies fossiles, ni en investissement puisque l'alternative d'installer des pompes à chaleur reste coûteuse et n'est réellement intéressante et efficace, pour remplacer complètement les chaudières « fossiles », que dans des bâtiments neufs ou rénovés, avec un besoin en chauffage réduit.

Réponse Sibelga : Cette observation du Conseil des usagers n'appelle pas de réponse de la part de Sibelga.

2.2.9 Prise en compte des pompes à chaleur air-air comme solution d'appoint

A cet égard, le Conseil s'étonne que les pompes à chaleur air-air ne soient pas mieux envisagées dans le plan comme solution d'appoint à la chaudière alimentée en gaz vu leur potentiel économique : ces générateurs de chaleur ont un prix plus abordable (contrairement aux autres types de pompes à chaleur) et permettent au moins de chauffer un bâtiment (qui n'a pas encore atteint une performance énergétique optimale) lors des périodes où la demande en chauffage est moins importante. Le Conseil demande par conséquent que l'impact et la viabilité économique de ces pompes à chaleur air-air soient étudiés dans les perspectives du plan de développement et de désengagement progressif du gaz.

Réponse Sibelga : L'impact du scénario le plus probable sur les réseaux de Sibelga (quelle que soient les technologies) est étudié à la base du présent Plan de Développement 2026-2030. Il est également renvoyé à l'évaluation du potentiel d'efficacité du potentiel de chaleur et de froid précédemment citée concernant le potentiel de l'aérothermie. Il n'appartient pour le surplus pas à Sibelga, dans son rôle de Gestionnaire de Réseau de Distribution, de se prononcer sur la viabilité économique des applications domestiques.

2.2.10 Nécessité d'une transition énergétique abordable et socialement juste

Le Conseil rappelle que la transition énergétique avec le désengagement du gaz doit rester abordable et socialement juste, pour qu'elle atteigne ses objectifs environnementaux, économiques et sociaux. Le Conseil relève à ce propos l'importance de maintenir le calendrier prévu dans le Plan Air Climat Energie car il permet une anticipation de la part des acteurs économiques tout en s'assurant qu'il évolue pour respecter les obligations et les objectifs prévus dans les directives européennes.

Réponse Sibelga : Sibelga partage la préoccupation du Conseil quant à la nécessité d'une transition énergétique socialement juste et abordable. Un cadre stable et prévisible est essentiel pour fixer un cap et donner la possibilité à tous les acteurs concernés d'anticiper, en assurant la cohérence avec les objectifs européens. Sibelga adaptera ses actions en conséquence, en veillant à accompagner tous les publics dans cette transition.

2.2.11 Utilisation du concept d'énergie finale pour la décarbonation de la chaleur

Enfin, le Conseil remarque quelques erreurs d'interprétation et de formulation des conclusions de l'étude sur la décarbonation de la chaleur à l'horizon 2050, dans la partie « Perspectives » du Plan de Développement ; la diminution du besoin en « énergie utile » étant ainsi confondue avec la diminution du besoin en « énergie primaire » ; par conséquent, le Conseil recommande au passage de plutôt utiliser le concept d'« énergie finale » qui est plus pertinent pour apprécier l'ampleur des investissements à consentir par le GRD, que les concepts d'« énergie utile » et d'« énergie primaire ».

Réponse Sibelga : Le texte du document sera adapté dans la version définitive.